

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30**

N° DEL2020\_229 : GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE  
JARLARD À ALBI : SUBVENTION 2021

**L'an deux mille vingt , le quinze décembre**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

**Membres présents votants** : Mesdames, messieurs,  
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

**Membres présents non votants** :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

**Membre excusé** : Monsieur Patrick MARIE

**Membres représentés** : Mesdames, messieurs,  
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

**Votants : 48**

## **SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

### **N° DEL2020\_229 : GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JARLARD À ALBI : SUBVENTION 2021**

Pilote : Habitat

**Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,**

Dans le cadre de la politique définie par l'Etat en faveur des gens du voyage, la ville d'Albi a aménagé sur un terrain communal une aire d'accueil de 50 emplacements, dont 20 réservés aux itinérants et 30 aux semi-sédentaires.

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est compétente en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, conformément aux dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRÉ, promulguée le 7 août 2015 (cf délibération n°DEL2017\_022).

La gestion et l'animation de l'aire d'accueil de Jarlard est assurée par l'association Soliha. Pour effectuer ses missions, l'association perçoit une subvention.

Au titre de 2021, la communauté d'agglomération a décidé de verser à Soliha une subvention d'un montant de 284 000 €. Cela représente une augmentation de 4 000 € par rapport à 2020, afin de compenser en partie l'augmentation du coût de l'énergie et la hausse des impayés liée aux conséquences de la crise sanitaire sur l'activité économique des gens du voyage. A noter que des subventions de partenaires (DDCSPP et Département) viennent amortir la charge financière de l'agglomération.

Cette subvention est versée selon le calendrier suivant : 6/12ème après le vote du budget primitif, 5/12ème au plus tard le 30 juin, le solde étant réglé en N+1 sur présentation d'un bilan d'activité (compte rendu d'activité, bilan et compte de résultat détaillés du dernier exercice considéré).

Il vous est proposé d'approuver la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jarlard à conclure avec l'association SOLIHA ainsi que le montant de la subvention à verser à cette association pour l'année 2021.

**Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du 6 octobre 2016 portant transposition de la loi NOTRÉ,

VU le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Tarn approuvé le 11 décembre 2013,

VU le projet de contrat de gestion de prestations d'action sociale ci-annexé,

VU les projets de règlements intérieurs ci-annexés,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1er décembre 2020,

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,  
1 abstention(s)**

Madame Danielle PATUREY

**APPROUVE** le contrat de gestion du centre d'accueil de l'aire de stationnement de Jarlard pour l'accueil des gens du voyage.

**APPROUVE** le montant de subvention à hauteur de 284 000 € au bénéfice du gestionnaire Soliha pour l'année 2021.

**APPROUVE** les règlements intérieurs à destination des passagers et des sédentaires de l'aire permanente d'accueil des gens du voyage de Jarlard à Albi, tels que présentés en annexe.

**AUTORISE** la présidente à signer le contrat avec le gestionnaire Soliha.

**DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Pour extrait conforme,  
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL